

# APPEL A CANDIDATURES

## POUR LES DOCTORANTS CONTRACTUELS

### SOUHAITANT EFFECTUER UNE MISSION DOCTORALE

### HORS MISSION D'ENSEIGNEMENT

*ANNEE UNIVERSITAIRE 2014/2015*

#### **Contexte : quel est le statut d'un doctorant contractuel ?**

Le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux **doctorants contractuels** définit le nouveau statut de référence des chercheurs doctorants à travers le contrat doctoral qui est un contrat à durée déterminée de droit public d'une durée de trois ans.

Les doctorants bénéficiant de ce contrat doctoral peuvent :

- soit exercer une activité de recherche à temps plein ;
- soit inclure une autre **mission doctorale** à hauteur de 1/6 du temps de travail annuel (mission d'enseignement : 64 h d'enseignement par an ; autres missions : 268 h ou 32 jours de travail effectif par an).

Les **missions doctorales** possibles sont définies par l'article 5 du décret :

- 1 - mission d'**enseignement** : enseignement dans le cadre d'une équipe pédagogique, pour un service égal au plus au tiers du service annuel d'enseignement de référence des enseignants-chercheurs soit 64 hTD annuelles.
- 2 - Mission de **diffusion de l'information** scientifique et technique
- 3 - Mission de **valorisation** des résultats de la recherche scientifique et technique
- 4 - Mission d'**expertise et de conseil** effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation

**Seuls les bénéficiaires d'un contrat doctoral sont éligibles** pour les missions complémentaires.

Ce contrat doctoral peut éventuellement provenir d'un autre établissement (université, CNRS...)<sup>1</sup>.

Ces missions hors enseignement, d'une durée de un an à l'instar de la mission enseignement, entrent dans le domaine de compétences du doctorant, mais ne présentent pas nécessairement de lien direct avec le sujet de recherche.

Pour cet appel à candidatures, **l'Université Paris-Dauphine propose 5 postes dans le cadre de missions doctorales hors enseignement** décrites sous forme de fiche (cf. tableau ci-après). Le nombre de doctorants susceptibles d'être recrutés pour chacune de ces missions est variable.

**Les doctorants contractuels intéressés par un poste doivent adresser leur candidature au contact indiqué avant le 15 juillet 2014.**

<sup>1</sup> Les doctorants contractuels inscrits dans un autre établissement peuvent être recrutés, mais les doctorants contractuels inscrits à Dauphine sont prioritaires lors du recrutement pour les missions complémentaires.

## Postes à pourvoir

Intitulé de la mission	Nbre de postes à pourvoir	Structure d'accueil proposant la mission	Type de mission diffusion valorisation expertise	Pièces constitutives du dossier de candidature	Dossier de candidature à renvoyer à
Création d'une plateforme d'accès aux données statistiques d'usage des ressources documentaires	1 poste	Service Commun de Documentation	expertise	CV  Lettre de motivation	andre.lohisse@dauphine.fr  et  Christine.Okret-Manville@dauphine.fr
Appui à l'élaboration et contribution au lancement d'un Handbook	2 postes	DRM	diffusion	CV  Lettre de motivation	isabelle.huault@dauphine.fr  et  veronique.perret@dauphine.fr
Amélioration de la communication en anglais	1 poste	LAMSADE	valorisation expertise	CV  Lettre de motivation	tsoukias@lamsade.dauphine.fr
Conception de supports pour dématérialiser la gestion des inscriptions et des soutenances de l'École doctorale de Dauphine	1 poste	SCRV/EDD	expertise	CV  Lettre de motivation	valerie.fleurette@dauphine.fr  et  karine.beauvallet@dauphine.fr

### Pour mémoire :

**Le contrat doctoral fixe une rémunération minimale**, indexée sur l'évolution des rémunérations de la fonction publique.

Barème 2010 (brut mensuel) :

Activité de recherche seule : **1684,93 euros**

Activité de recherche + mission complémentaire : **2024,70 euros**